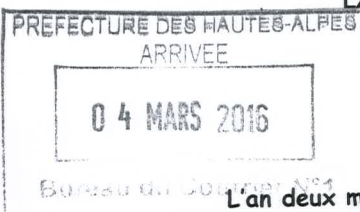


MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-

CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois de FEVRIER à 20 heures
30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant
assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St
Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
datée du 12 Février 2016, sous la Présidence de M. Laurent
DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA,
M. Jean-Yves GARNIER, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON
Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLON, M. Philippe
GONDRE ayant donné pouvoir à M. Paul DAVIN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK
et M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

**AVENANT N°1 - MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE
L'ENTREE SUD DE SAINT BONNET**

VU la délibération n° 20132111-083 en date du 21 Novembre 2013.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le marché de travaux concernant l'aménagement et la sécurisation de l'entrée
sud du village attribué en Octobre 2013 à la société Routière du Midi pour un montant de 267.845,50 euros HT.

Il informe que des travaux complémentaires pour adaptation mineure ont été demandés à l'entreprise. De plus, une
partie des travaux n'a pas été réalisé pour des raisons budgétaires.

Montant initial du marché en € HT : 267.845,50

Montant HT de l'avenant n°1 : 103.793,40

Nouveau montant € HT du nouveau marché : 164.052,10

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant N°1 concernant les travaux concernant l'aménagement paysager et
la sécurisation de l'entrée sud du village ;
- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour signer cet avenant avec l'entreprise routière du
midi.

Ainsi fait et délibéré le 18 Février 2016

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	4
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

